



## ECOLPROTECT FILMOGENE VITI-VINI

### PROPRIETES PRINCIPALE :

**Protection Filmogène longue durée pour les matériels et pulvérisateurs de traitement en viticulture et agriculture**

**Miscible dans l'eau en toutes proportions**

**Non inflammable, sans solvants, neutre, compatible avec la plupart des supports et surfaces usuels.**

Teneur élevée en matières actives :

**Permet après dilution dans l'eau, de réaliser une protection filmogène :**

→ Pour éviter l'adhérence, l'incrustation, l'agressivité des bouillies, sulfates, etc... utilisés lors des traitements fruités ou des vignes sur les matériels, équipements d'application.

→ Pour faciliter les opérations de nettoyage après les traitements en Viticulture – Agriculture – Horticulture

### MODE D'EMPLOI :

Appliquer sur surfaces propres, non grasses et froides. Diluer dans l'eau avant application à raison d'une partie de produit pour 3 à 4 parties d'eau.

Utiliser, selon les matériels et les surfaces à protéger, un pulvérisateur à pression préalable ou airless. Réaliser une pulvérisation uniforme de bas en haut.

***Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes ou soumises à des températures élevées ( Pots d'échappement, etc... ).***

. Nettoyage des surfaces : Avec l'Ecolex mat 100 ou ECOLGRESS

Après rinçage complet à l'eau claire, appliquer une nouvelle couche de protection préventive afin d'avoir des matériels protégés avant les nouvelles applications de traitement.



## ECOLPROTECT FILMOGENE VITI-VINI

### RECOMMANDATIONS :

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après Directive Européenne en vigueur :

- La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
- Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.